



RÈGLEMENT

DES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE DACHSTEIN

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires prévus par les décrets n°2013-77 du 23 janvier 2013 et n° 2014-457 du 7 mai 2014, la commune de DACHSTEIN a décidé d'organiser les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

Le présent règlement détermine les modalités de participation et les conditions générales de fonctionnement des NAP. La participation aux NAP entraîne son acceptation pleine et entière par les familles.

1/ Définition

Sous forme d'ateliers de découverte et d'éveil, les NAP permettent aux enfants de s'initier à des activités dans des domaines sportifs, culturels, artistiques, créatifs et récréatifs.

2/ Fonctionnement

Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) sont organisées par la mairie, l'agent FANUEL APETCHO a été désigné comme coordonnateur des NAP, il s'assure le lien avec la mairie et l'équipe des animatrices, il est en également le responsable tout en assurant l'animation d'une activité musicale. L'encadrement des enfants et l'organisation des activités ont été confiés par convention à l'équipe d'animation de l'Association 1, 2,3 Soleil et à l'Association ALEF.

3/ Modalités d'admission

Les Nouvelles Activités Périscolaires sont ouvertes aux familles dont les enfants sont scolarisés au sein du Groupe Scolaire François J'espère.

Toute inscription est conditionnée par l'enregistrement d'une fiche d'inscription accompagnée des renseignements nécessaires à la constitution du dossier. Les dossiers d'inscription sont soit à retirer à la mairie soit à télécharger sur le site internet de la commune à l'adresse : www.dachstein.fr



Les documents désignés ci-après doivent être obligatoirement joints à la fiche d'inscription :

- l'autorisation de sortie des enfants
- les coordonnées des personnes autorisées à chercher l'enfant
- la fiche sanitaire dûment complétée
- une attestation d'assurance extrascolaire
- une photocopie du carnet de santé
- le présent règlement signé par les parents et l'enfant

Lors de l'inscription, les parents signalent si l'enfant est sujet à des allergies, de l'asthme, des problèmes de santé ainsi que tout autre renseignement essentiel à la sécurité de l'enfant.

Certaines vaccinations sont obligatoires en collectivité, sauf contre-indication signée du médecin traitant (voir la fiche sanitaire).

L'inscription n'est effective qu'après constitution complète du dossier.

4/ Modalités d'inscription

L'inscription peut être à l'année ou trimestrielle.

Les inscriptions sont fermes pour l'ensemble de l'année ou du trimestre et dues par les familles, sauf circonstances exceptionnelles :

- raisons médicales (justifiées par un certificat médical)
- cessation de la scolarisation de votre enfant (déménagement, etc.)
- changement de situation professionnelle du parent (chômage)

Les inscriptions peuvent être modulées à condition que la demande porte toujours sur le même jour de la semaine et soit régulière : par exemple, un enfant peut être inscrit un lundi par quinzaine.

A titre exceptionnel, un enfant peut être admis à participer aux activités un jour pour lequel il n'aurait pas été inscrit, à condition que la mairie dispose déjà d'un dossier d'inscription et sous réserve de places disponibles.

Planning des inscriptions trimestrielles :

- **1^{er} trimestre** (1^{er} septembre 2016 -16 décembre 2016) :
Date limite d'inscription : 15 juin 2016(un délai exceptionnel peut être accordé)

Dans la limite des places disponibles, des inscriptions supplémentaires pourront être acceptées à la rentrée de septembre 2016.



- **2^{ème} trimestre** (03 janvier 2017 - 07 avril 2017)
Date limite d'inscription : 18 décembre 2016

- **3^{ème} trimestre** (24 avril 2017 - 07 juillet 2017)
Date limite d'inscription : 07 avril 2017

5/ Absences

En cas d'absence de l'enfant, le représentant légal devra impérativement prévenir la mairie avant 12h par téléphone au 03 88 47 90 60 ou par mail à l'adresse : **nap@dachstein.fr**

La mairie se chargera d'en informer l'équipe d'animation.

Les prestations ne seront pas facturées dans les cas suivants:

- absence pour raison de santé sur présentation d'un certificat médical
- absence pour événement familial sur présentation d'un certificat
- grève ou absence de l'enseignant
- sortie scolaire
- participation aux activités pédagogiques complémentaires (APC)

6/ Horaires

Les Nouvelles Activités Périscolaires sont assurées les :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30

7/ Lieux d'accueil et d'activités

La prise en charge des enfants est assurée par l'équipe d'animation dès l'issue des cours, à 15h30.

L'équipe d'animation accompagne les enfants vers les locaux prévus pour le déroulement des activités.

Les activités ont lieu dans les locaux du Groupe Scolaire François J'espère et du Complexe Sportif et Culturel.

Ponctuellement, l'équipe d'animation pourra organiser des activités en dehors de ces locaux (visites, etc.). Dans ce cadre, l'autorisation des parents sera préalablement sollicitée.



8/ Départ des enfants

Les enfants ne sont remis qu'à une personne majeure, leurs parents ou un représentant légal, munies d'une pièce d'identité et ayant été indiquées sur la fiche d'inscription signée par les représentants légaux.

A l'issue des NAP, seuls les enfants des classes élémentaires ayant été autorisés par écrit dans la fiche d'inscription, peuvent quitter les lieux sans être accompagnés.

Les parents sont tenus de respecter scrupuleusement les horaires et de chercher leurs enfants à 16h30. Les retards perturbant le fonctionnement de l'équipe, une pénalité pourra être exigée lorsque les enfants seront retirés des NAP au-delà de 16h30 : l'heure entamée **sera due**. En cas de retards répétés, la commune se réserve le droit de ne plus accueillir l'enfant pendant le reste du trimestre ou de l'année.

Les enfants inscrits à la garderie à partir de 16h30 sont accompagnés par l'équipe d'animation vers les locaux de la garderie.

9/ Tarifs

Les tarifs ont été fixés par la délibération n° 14-025 en date du 20 juin 2014 :

- 2,50 € par jour d'activité pour le 1^{er} enfant
- 2 € par jour d'activité pour le 2^{ème} enfant
- Forfait de 5 € par jour d'activité à partir du 3^{ème} enfant

La facturation est mensuelle. Le règlement du montant indiqué se fait à l'ordre du Trésor Public à réception du titre exécutoire.

10/ Règles de vie

Les enfants doivent avoir une attitude respectueuse envers les animateurs, les autres enfants, les locaux et le matériel mis à disposition.

Les enfants doivent respecter les consignes données par l'équipe des NAP.

La participation des enfants aux activités auxquelles ils sont inscrits est obligatoire.

Tout manquement aux règles de la vie en collectivité sera sanctionné en fonction de sa gravité.



Toute marque d'agressivité et/ou de violence physique ou verbale à l'égard du personnel, des autres enfants ou des biens de la structure, pourra entraîner l'exclusion de l'enfant des NAP, de manière temporaire ou définitive.

Les parents sont tenus de remplacer tout bien communal ayant fait l'objet d'une dégradation volontaire de la part de l'enfant.

La commune décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte des effets personnels.

11/ Tenue

Les parents doivent prévoir une tenue confortable pour les enfants inscrits aux activités sportives du vendredi (pantalon souple, chaussons).

Il est également souhaité que les enfants disposent d'une gourde ou d'une bouteille d'eau pour se désaltérer.



Engagement des parents :

Nous nous engageons à respecter les règles de fonctionnement détaillées dans le présent règlement :

Nom, Prénom :

Date :

Signature :

Nom, Prénom :

Date :

Signature :



Engagement de l'enfant :

Je m'engage à respecter les règles de vie ainsi que les consignes données par les adultes.

Je dois respecter les adultes, mes camarades ainsi que le matériel.

Je m'engage notamment à :

- M'exprimer poliment
- Ne pas crier, ni courir dans l'établissement
- Ne pas perturber le groupe
- Participer à l'activité proposée par l'animateur

J'aurai un avertissement si je ne m'en tiens pas à ces règles. Je peux également être exclu temporairement ou définitivement.

Nom, Prénom :

Date :

Signature :